

**Décision n° DC-2021-03 du 7 octobre 2021
de la directrice du département des contrôles
procédant à des renouvellements d'inclusion
au sein du groupe cible de l'Agence**

La directrice du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2021-26 en date du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport, dans sa version consolidée du 9 septembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des renouvellements d'inclusion dans le groupe cible de sportifs pratiquant un sport individuel au vu de leurs performances sportives ;

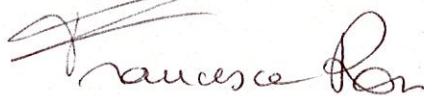
DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe à la présente décision.

Article 2 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021, susvisée.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La directrice du
département des contrôles



Francesca ROSSI

**Annexe à la décision n° DC-2021-03
de la directrice du département des contrôles
du 7 octobre 2021 :
Renouvellements d'inclusion de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	Mme	Alexie	ALAÏS
Athlétisme	Mme	Rouguy	DIALLO
Athlétisme	M.	Wilfried	HAPPIO
Montagne et escalade	M.	Mickael	MAWEM
Natation	Mme	Margaux	FABRE
Ski	M.	Cyprien	SARRAZIN
Ski	M.	Terence	TCHIKNAVORIAN
Tennis	M.	Antoine	HOANG
Tennis	Mme	Chloé	PAQUET

TOTAL

9